

Le sfcd défend la profession

Ses combats

Toutes les lois depuis plus de 10 ans convergent vers la commercialisation du soin...

Combattre

le démantèlement programmé de notre système de soins

(Loi HPST - 2009)

Le SFCD s'est mobilisé contre la marchandisation du soin qui en découle et continue toujours d'affirmer, 10 ans après, que le soin n'est pas une marchandise

Résister

aux réseaux commerciaux de soins

(2013 : les mutuelles peuvent pratiquer le remboursement en imposant le choix du praticien au patient)

Refuser

le "qui paie, commande !"

Le SFCD se mobilise contre la loi de santé de 2016 qui laisse apparaître un système totalement nouveau et inconnu en changeant la relation duale patient/praticien en relation tripartite qui intègre les organismes complémentaires privés. En tant que lanceur d'alerte, le SFCD a prévenu l'ensemble des acteurs sur cet effet cocktail (convergence des lois).

Pour le SFCD, cette loi marque la fin de:

- la politique de santé publique
- la pluralité d'exercice
- du contrat de soin tel que nous le connaissons

S'opposer

à l'ouverture du marché de soin

(2017)

Le SFCD a identifié le risque que représente l'ordonnance de l'accès partiel pour notre profession et pour la protection du patient vulnérable

Inscrire

les centres de santé au tableau du conseil de l'ordre

(2018)

Le SFCD est le seul syndicat à réclamer l'application de la loi et à s'opposer à cet exercice illégal de la chirurgie dentaire

Écarter

les chirurgiens-dentistes consultants dans les mutuelles

(2019)

Un projet de charte organise le glissement des missions des chirurgiens-dentistes conseils du service médical indépendant vers ces chirurgiens-dentistes consultants salariés des mutuelles. Ceci est illégal.

Pour répondre à la question du contrôle des actes qui appellent un remboursement d'une mutuelle, il suffirait d'élargir les missions des chirurgiens-dentistes conseils.

Seul le SFCD s'est très clairement positionné contre l'organisation de la levée du secret médical au bénéfice des OCAM.

C'est bien contre cette commercialisation des soins qu'il faut se battre tous ensemble !

Le SFCD en est convaincu et c'est le fil rouge de toutes ses actions. La crise sanitaire provoquée par le virus de la COVID-19 nous a malheureusement démontré en grande nature la nécessité de ce combat. c'est maintenant qu'il faut réagir.

Garantir

l'indépendance thérapeutique

(2019)

Le SFCD dénonce une loi de santé qui officialise la bascule d'un système de soin vers un système de distribution commerciale des soins (IA, déploiement des hôpitaux de proximité, CPTS, cartes sanitaires,... etc).

Le SFCD craint l'abandon du paiement à l'acte et la transformation des soignants en simples exécutants administratifs dans le seul objectif de diminution des dépenses publiques de santé

Rester vigilant

à l'hyperspécialisation et relâchement du maillage territorial

(2019)

Pour le SFCD, la formation des chirurgiens-dentistes doit répondre aux besoins médicaux des patients. Quant à la (re)certification, les zones d'ombres sont plus importantes que les points connus, c'est donc un dossier que le SFCD suit de très près.

Soigner

selon le gradient thérapeutique

c'est la seule réponse acceptable au besoin médical du patient. Ce n'est pas le volet économique qui doit déterminer la décision thérapeutique.

Faire évoluer

la convention qui engage toute la profession

et qui accepte l'entrée des OCAM à la table des négociations. Nous avons basculé dans un système assurantiel privé. Etions-nous tous conscients des conséquences concrètes (Non au "qui paie, commande !") et prêts à les assumer ? Le SFCD avait déposé un recours contre le règlement arbitral en ce sens, mais apparemment les syndicats signataires de la convention (CNSD = ex-CDF et UD) ne se sont pas posés autant de questions.

Lutter

contre les violences faites aux femmes

Savoir détecter et prendre en charge ces victimes.

Réglementer

les plateformes numériques en santé

Leur puissance repose sur la facilité des algorithmes à capter, traiter et générer des données. Ce sont des données à caractère personnel catégorisées comme sensibles, voire ultra sensibles. Les mécanismes traditionnels de régulation ne sont pas pertinents face à la puissance des plateformes pour protéger les droits humains sur l'espace digital. Le SFCD travaille sur des propositions juridiques à même de protéger les patients et leurs données de santé.